

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2015

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Brigitte DOUVRE, Sara GALLASSO, Nicolas GARCIN, Francine JACQUET, Christophe MARION, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Pascal SIMONET ;

a été élue **secrétaire** : **Francine Jacquet**.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du **jeudi 16 avril 2014** est approuvé à l'unanimité.

1) Délibérations

N°21- 2015 : Décision modificative du budget : Chapitre 67 à créditer

N°22 - 2015 : Cotisation au service mutualisé du SIDEC pour la somme de 2618 €.

N°23 - 2015 : La commune délègue à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine l'ouverture d'une souscription dans le but de restaurer la statue en bois polychrome de la vierge à l'enfant et de l'oratoire qui l'abrite.

N°24 - 2015 : Redevance SFR de 4000 € pour le bail d'une parcelle de la forêt communale où est installé un relais hertzien.

N° 25 – 2015 : Décision modificative pour régularisation de quelques centiles d'euros sur deux comptes du budget.

N° 26 – 2015 : Décision de remplacer le broyeur d'accotement.

- Points à l'ordre du jour :

Travaux en cours :

Toit de l'église : Facture acompte de 10098 €. Les travaux seront terminés dans la semaine du 29 juin au 5 juillet. Merci à Monsieur Rotondo et à sa petite équipe pour la qualité du travail

Réfection du chemin Villard détérioré à la suite des pluies du mois de mai: L'entreprise Petitjean propose un devis de 2223.94 € TTC qui est accepté par le Conseil Municipal

Travaux routiers : Eric Boullier, responsable à ECLA de l'entretien des voiries propose aux responsables de la commune une rencontre afin de prévoir les éventuels travaux pour 2016. Jean-Claude Compagnon se charge de prendre contact.

Aire de jeux : Gaël Monneret présente l'avancement des travaux. Le parc de jeux destiné aux plus petits est terminé et ouvert au public. Il reste quelques bancs à poser le long du grillage, quand la pelouse aura poussé. Le budget prévu est dépassé de 1000€, ce surcoût est dû à une évaluation trop faible des matériaux nécessaires. Il note que la pose des jeux par des bénévoles a permis une substantielle économie. Une fiche d'entretien et de conformité des jeux est à renseigner tous les trimestres. Il est à noter l'urgence de la pose de barrières sur le chemin piéton afin que ni les voitures, ni les deux roues ... et encore moins les chevaux ... ne l'empruntent et le détériorent.

L'entreprise Morel de Revigny propose un devis de 3685 € TTC pour la réfection du toit de la remise de la mairie qui est en mauvais état. Le Conseil attend d'autres devis pour prendre une décision.

- Informations générales :

Eclairage public : En 2014, la consommation d'électricité dédiée à l'éclairage public a coûté 6826 € hors abonnement. Pour faire quelques économies et pallier en partie la baisse de la DGF, Le maire propose, à l'instar de nombreuses communes, de réduire la durée de fonctionnement des lampes. Un essai sera effectué afin de mesurer les économies réalisées. La population sera avertie de la mise en œuvre de cette décision.

La moitié de l'année écoulée, le budget ne présente pas de dysfonctionnement par rapport aux prévisions. La DGF de la commune a été amputée de dix pour cent de son montant 2014. Cette baisse avait été anticipée, mais dans une moindre amplitude. (Dotation 2014, 51900 €. Prévu 49300 € pour 2015. Perçu 46734€) Elle est en partie compensée par une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale et du Fonds National de Péréquation pour 4124 €.

Urbanisme : La commune ne préemptera pas lors de la vente de la maison Béthune. D'autre part, cinq parcelles appartenant à Monsieur Pernet (chemin de la Mouille) et à Monsieur Gros (chemin de la Terrasse) vont être urbanisées.

Le broyeur d'accotement a dix ans et présente quelques défaillances mécaniques. Il est décidé de le changer. Jean-Claude Compagnon et Benoit Rampant sont chargés de la comparaison des différents matériels et des devis.

Le maire informe le Conseil sur le difficile sujet des Communes Nouvelles. Il présente succinctement les lois de 2010 et 2015 qui permettent aux communes de se regrouper pour n'en faire qu'une, ainsi que les différents règlements afférents à la création et au fonctionnement de ces nouvelles entités. Il propose aux membres du conseil de prendre le temps de la prise de renseignements et de la réflexion avant de décider d'une quelconque action dans ce domaine. Cependant, Monsieur le Président d'ECLA ayant proposé aux 25 communes formant la communauté d'agglomération de se réunir en Commune Nouvelle, la commune de Pannessières sera amenée d'ici la fin de l'année à prendre une décision sur ce sujet.

Bornage terrain de jeu : Le dossier présenté par le cabinet de géomètres ABCD a été signé par la mairie de Pannessières. Il est actuellement à la signature de la famille Michaud.

Atelier de peinture en septembre : Mme Gérard demande s'il est possible d'occuper une des salles de la mairie une soirée par semaine pour organiser un atelier de peinture. La réponse du Conseil est favorable. Cet atelier viendra utilement compléter celui des travaux manuels.

- Questions diverses :

Le Conseil d'école de la maternelle de Perrigny a eu lieu le mardi 16 juin. La commune s'engage à subventionner les projets quand ils concernent les enfants de Pannessières.

L'appel à cotisation de l'AMJ a été reçu en mairie pour un montant de
Une demande de prise en charge partielle d'un séjour d'enfants en accueil de loisirs ne sera pas retenue par la commune. Il convient de s'adresser à la caisse d'allocations familiales ou aux mutuelles.

La location de la salle des fêtes est source de problèmes récurrents : nuisances pour le voisinage, salle rendue dégradée ou très sale ... La commune considérerait cette location comme un service ... Pour pallier ces divers problèmes, elle envisage de demander une caution aux locataires ainsi que la signature d'un contrat de location.

La fête de Noël aura lieu le vendredi 18 décembre. Corinne Marion et Francine Jacquet recherchent activement un spectacle pour les enfants.

Le bulletin municipal paraîtra en juillet, sous la houlette de Nicolas Garcin qui collecte articles et photographies et assure la mise en page. Le bulletin sera ensuite transposé sur le site par les soins de Jean-François Rehfuss.

Le foyer rural organise des puces au village le samedi 12 septembre de 10 heures à 20 heures.

- **Prochaines réunions.**

La prochaine réunion du Conseil aura lieu en août, selon les impératifs des décisions à prendre.

Une réunion des maires de l'ancien canton de Conliège aura lieu à Mirebel le vendredi 26 juin.

Le maire est invité à une réunion d'information à propos des Communes Nouvelles qui aura lieu à Crançot le 2 juillet, ainsi qu'à une réunion des maires de villages de Lavigny, Montain, Le Louverot, Plainoiseau, Le Vernois et Le Pln sur le même thème courant juillet.

La séance est levée à 23 h 45.

Le maire : Maurice MONNET

